



# LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du mardi 20 juillet 2021

## RAPPORT

**N° : A41**

**Objet :** BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - ANNEE 2021

**Résumé synthétique du rapport :**

Ce rapport propose d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2021 établi conformément aux dispositions des articles L.1612-11, L.3312-1 et L.3312-6 du code général des collectivités territoriales.

**Corps du rapport :**

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser, et d'ajuster les prévisions budgétaires initialement inscrites lors du vote du budget primitif.

Les crédits votés lors du budget primitif au cours de la séance du 23 mars 2021 doivent être ajustés pour prendre en compte notamment les derniers impacts connus de la crise sanitaire.

Pour le budget principal, l'augmentation des crédits pour la section de fonctionnement est de + 125,4 M€ pour les recettes (dont + 124,9 M€ de reprise des résultats) et de + 6,7 M€ pour les dépenses ce qui génère une augmentation de l'autofinancement prévisionnel de 118,8 M€.

Après intégration de ces éléments, l'épargne brute s'élève à 208 M€.

Avec la prise en compte des besoins supplémentaires en crédits d'investissement de + 39,7 M€, le besoin en emprunt d'équilibre de 79 M€ au BP 2021 est ramené à zéro.

Aucun emprunt supplémentaire ne sera donc mobilisé en 2021, confortant ainsi l'objectif de désendettement.

### **A- le Budget principal**

Le résultat de fonctionnement s'établit pour 2020 à 175,5 M€.

52,7 M€ sont affectés au titre de la couverture du solde négatif de la section d'investissement, dont 5,2 M€ de restes à réaliser 2020, et 122,8 M€ sont inscrits en recettes de la section de fonctionnement.

#### **1- La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'établit désormais à 1 332,6 M€ en recettes et à 1 124,7 M€ en dépenses pour les opérations réelles.

##### **1.1 - Les recettes**

On constate des recettes supplémentaires de 1,8 M€, hors intégration du résultat, et des réductions de recettes de 1,2 M€.

Les recettes doivent donc être ajustées à la hausse pour le solde, soit + 0,5 M€, augmenté de la reprise des résultats + 124,9 M € soit un ajustement total de + 125,4 M€.

#### 1.1.1 – Les recettes supplémentaires de 1,8 M€

Les principaux ajustements à la hausse concernent la mise à jour de la CVAE de + 0,8 M €, de la fraction de TVA nationale transférée de + 0,6 M€ et des recettes relatives aux mises à disposition de personnel de + 0,4 M€.

#### 1.1.2 – Les réductions de recettes de - 1,2 M€

Les réductions de recettes, de - 1,2 M€, concernent essentiellement les dotations de l'Etat, et plus particulièrement la dotation globale de fonctionnement (compensation) en baisse de - 1,15 M€.

### 1.2 - Les dépenses

On constate un besoin de crédits supplémentaires de 8,2 M€ et des restitutions de crédits à hauteur de 1,5 M€.

Le solde s'élève à + 6,7 M€.

#### 1.2.1 – Les dépenses supplémentaires de 8,2 M€

##### Le secteur solidarités :

Les besoins de crédits supplémentaires du secteur solidarité s'élèvent à 5,1 M€.

L'augmentation des dépenses de RSA est de + 4 M€, (après une première augmentation de 8 M€ au BP 2021) en raison de la croissance constatée du nombre de bénéficiaires et, pour les mois à venir, une augmentation prévisible du chômage.

La prestation de compensation du handicap est réévaluée de + 1,1 M€ en raison de l'augmentation constatée du coût de cette allocation, le nombre de bénéficiaires devrait rester stable.

##### Les autres ajustements de dépenses :

Divers ajustements à la hausse sont évalués à + 3,1M€, dont 1 M€ pour le soutien à nos partenaires, 1M€ pour les charges générales liées à la crise sanitaire et 0,7 M€ pour les dépenses exceptionnelles (inscription de dépenses non prévues au budget primitif).

#### 1.2.2 - Les réductions de dépenses de - 1,5 M€

Les restitutions de crédits du secteur solidarité s'élèvent à -1,1 M€.

Les autres restitutions, - 0,4 M€ sont dues aux annulations d'événements ou de manifestations dans le domaine du sport.

### 2- La section d'investissement

Le besoin en crédits d'investissement supplémentaires s'élèvent à + 39,7 M€.

La maintenance des collèges et bâtiments départementaux est réévaluée de + 4,2 M€. Le soutien aux équipements culturels et sportifs s'élève à +0,5 M€.

La protection de la forêt fait l'objet de crédits supplémentaires de + 0,7 M€ et l'aide à l'habitat de + 0,4 M€. Les besoins informatiques supplémentaires sont estimés à + 0,15 M€.  
Les autres ajustements, demandes de crédits supplémentaires et restitutions, représentent un solde de - 0,25 M€.

Dans le cadre de la trajectoire de désendettement engagée depuis plusieurs années par le Département, un remboursement anticipé d'emprunts est inscrit pour un montant de 30,8 M€.  
De même, un remboursement réglementaire de l'avance de DMTO perçue en 2020 (9,5 M€) est inscrit pour un tiers du montant, soit 3,2 M€

Aucune recette d'investissement supplémentaire n'est à constater dans le budget supplémentaire, en dehors de l'intégration du résultat de l'exercice 2020 pour 124,9 M€.

Ainsi l'ajustement des crédits de la section de fonctionnement, génère une recette qui vient financer la section d'investissement, et notamment le besoin en crédits d'équipement supplémentaire de 5,7 M€.

L'emprunt d'équilibre théorique, inscrit à hauteur de 79 M€ au BP 2021, est ajusté à zéro, compte-tenu du résultat. Aucun emprunt supplémentaire ne sera donc mobilisé, confortant ainsi l'objectif de désendettement.

**En conclusion, il est proposé :**

- d'arrêter le volume du budget supplémentaire du budget principal conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.